

TUTORIEL QUALITE TOURISME

2017

Vous souhaitez intégrer la démarche Qualité Tourisme et ainsi pouvoir rejoindre la quarantaine de PAH déjà récompensés ? Bravo! Vous serez alors accompagné tout au long de la démarche par un référent SNEPA qui vous aidera et vous conseillera pour faire de ce parcours une réussite!

Les étapes nécessaires :

- 1- Faire part de votre volonté d'intégrer la démarche en vous faisant connaître auprès d'Hélène Barbé <u>h.barbe@snepa.org</u> avec comme objet de mail « je souhaite intégrer la démarche Qualité Tourisme »
- 2- Votre parc sera alors référencé sur la plate-forme de la DGE comme parc « en cours » de démarche
- 3- Vous recevrez, par mail, vos identifiants et mots de passe, vous permettant de vous connecter à votre espace Qualité Tourisme, sur la plate-forme de la DGE
- 4- Vous procéderez à votre autodiagnostic en ligne à partir de la grille qui sera utilisée par l'auditeur, lors de la visite mystère de cet été.
- 5- Il faudra nous renvoyer alors le bulletin d'adhésion à la Marque ainsi que le règlement de 450 € pour 3 ans.
- 6- Une fois votre autodiagnostic réalisé, un pré-audit téléphonique d'une durée d'1h 30 environ sera réalisée avec votre référent SNEPA
- 7- Un second entretien téléphonique pourra, si besoin, être mis en place, avant l'été
- 8- Un auditeur mystère, issu d'un cabinet d'audit indépendant, visitera votre parc cet été. Vous ne serez évidemment pas prévenu en amont, mis l'auditeur, en fin de visite, se présentera à vous pour débriefer le contenu de sa journée.
- 9- Félicitation, votre travail a été récompensé et vous avez réussi! Votre plaque vous sera remise lors du Congrès du SNEPA cet hiver!



TUTORIEL PLATE-FORME QUALITE TOURISME

<u> 1ere étape : l'inscription à la plateforme Qualité Tourisme</u>

Après avoir indiqué au SNEPA, votre souhait d'intégrer la démarche Qualité Tourisme, vous recevrez, sous 24 heures, un mail de ce type :



Pour consulter l'ensemble des avis déposés pour votre établissement, vous pouvez vous connecter sur http://portail.questionnaire-qualite-tourisme.fr en utilisant les identifiants suivants :

Nom d'utilisateur : Votre nom d'utilisateur
 Mot de passe : Votre mdp

Vous serez alerté de l'ensemble des questionnaires positifs et négatifs remplis par vos clients. Pour votre information, un questionnaire de satisfaction est qualifié de négatif si le client répond négativement à la question : « Recommanderiez-vous cet établissement ? ». Le référent qualité (SNEPA) de votre établissement sera également alerté par mail des questionnaires négatifs.

Pour plus d'information sur l'ensemble des outils Qualité Tourisme™, vous pouvez consulter http://www.entreprises.gouv.fr/marques-nationales-tourisme/outils-qualite-tourisme-pour-professionnels.

Dès lors, connectez-vous à votre espace :

http://portail.questionnaire-qualite-tourisme.fr/#/login

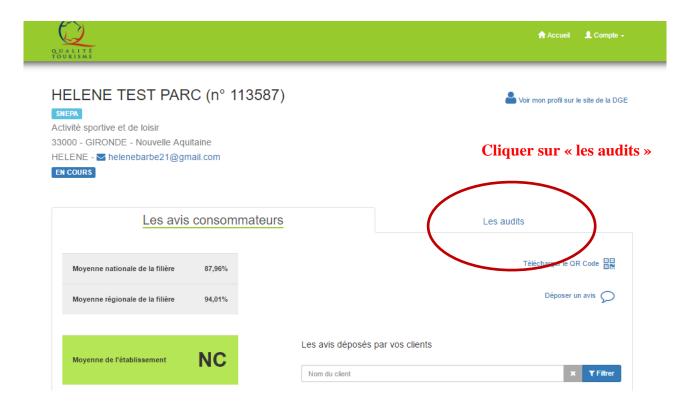
Indiquez alors votre identifiant et votre mot de passe que vous avez reçu dans le mail et n'oubliez pas d'accepter les conditions générales d'utilisation!

Vous accédez donc à votre interface personnalisée, vous permettant de :

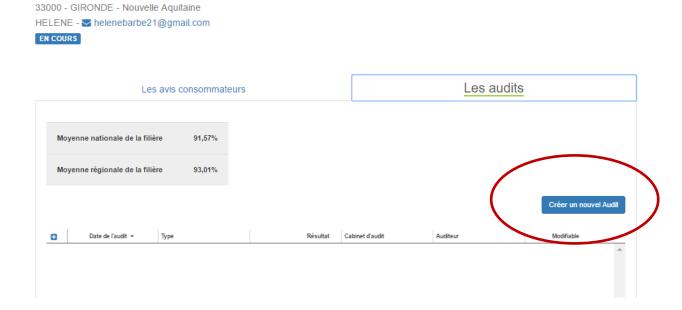
- Consulter les avis clients
- Télécharger le QR Code destiné aux questionnaires de satisfaction
- Consulter votre auto-diagnostic, votre pré-audit et votre audit mystère!



2ème étape : Réaliser votre auto-évaluation, étable essentielle !



Vous accédez alors à votre interface dédiée aux audits, cliquez alors sur « créer un nouvel audit »





Vous n'aurez ici que deux champs à remplir : **le nom de l'auditeur** (à savoir vous-même dans le cas de l'autodiagnostic) et le type d'audit, sélectionner « **auto-évaluation** »



Puis cliquer en bas dans l'onglet bleu « Sauvegarder ».

Une fois la page sauvegardée, vous pourrez accéder à l'évaluation en cliquant sur « accéder à l'évaluation »



Les choses sérieuses vont bientôt commencer!

Attention, cette évaluation comprend plus de 200 questions, prévoyez donc une certaine disponibilité pour y répondre le plus clairement possible !



Un nouvel onglet s'ouvre avec une nouvelle interface, il suffit de cliquer sur « **Démarrer une** nouvelle évaluation »

Bienvenue sur l'évaluateur Qualité TourismeTM

HELENE TEST PARC (113587)

Cet évaluateur vous permet d'estimer votre taux de conformité dans le but d'obtenir la marque Oualité TourismeTM.

Pour mémoire, un résultat de 85% est une condition nécessaire mais pas suffisante pour obtenir la marque Qualité TourismeTM, la décision finale relevant du comité d'attribution du Partenaire Oualité TourismeTM.

Cliquer ici:

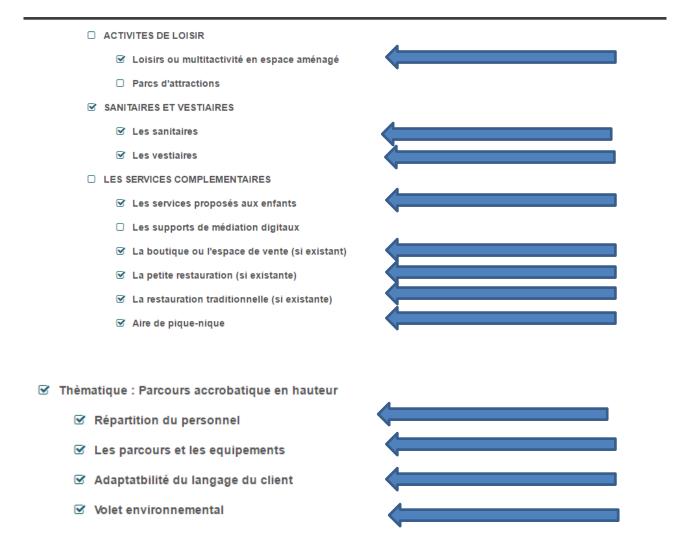


La filière sélectionnée devrait être « Activité sportive et de loisir (sport de nature, parc de loisir et établissement de loisir ».

Attention, vous devez ensuite sélectionner les critères suivants, en cochant les cases indiquées ci-dessous (et seulement si vous êtes concernés):

Bienvenue sur l'évaluateur Qualité Tourisme TM HELENE TEST (113588) L'ESPACE D'ACCUEIL ET LA BILLETTERIE L'espace d'accueil L'ACCUEIL DU CLIENT La réservation sur site d'une activité sportive et de loisir L'ACTIVITE SPORTIVE La prise en charge du client au démarrage de l'activité La prise en charge du client pendant l'activité Le matériel Le véhicule Circuits d'activités L'impression générale sur l'activité





Vous pourrez alors cliquer sur « Débuter l'auto-évaluation » et c'est parti!

Une fois l'auto-évaluation remplie, merci de prendre contact avec Hélène Barbé afin de fixer un RDV téléphonique pour le pré-audit afin d'analyser la synthèse de vos réponses.